



Service des formations professionnalisées

## MASTER 2

# DROIT DE L'IMMATERIEL ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Parcours Propriété Intellectuelle

Epreuve : Copyright et numérique

(cours de Madame GINSBURG)

Vendredi 1<sup>er</sup> Février 2013

11 heures à 12 heures

Nom et prénom du candidat : .....

N° d'étudiant (à relever sur la carte d'étudiant)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Année universitaire 2012-2013

1<sup>ère</sup> Session

UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE

2 rue du Doyen-Gabriel-Marty - 31042 Toulouse cedex 9 - France - Tél. : 05 61 63 35 00 - Fax : 05 61 63 37 98 -  
www.univ-tlse1.fr

## SUJET :

1. Lequel (ou lesquels) des constats suivants résume correctement le pouvoir du législateur selon la constitution américaine? **[Cercler la lettre correspondant à la réponse correcte]**
  - a. Le Congrès ne peut accorder un droit exclusif à une oeuvre qui ne fait pas progresser la science.
  - b. Le Congrès ne peut octroyer le droit d'auteur à une oeuvre ne témoignant pas d'un minimum de créativité car ce n'est pas un écrit d'un auteur.
  - c. Le Congrès peut prévoir un délai de protection indéfinie.
  - d. Le Congrès ne peut octroyer le droit d'auteur à une oeuvre qui reproduit quelque chose existant dans la nature car ce n'est pas un écrit d'un auteur
  
2. En 1960, Marcel Moust, de nationalité française, a publié un roman en France, intitulé: *A la recherche de la madeleine parfaite*. Il n'a pas apposé la mention de réserve, ni inscrit et renouvelé l'inscription de l'oeuvre au Copyright Office. En 2005, James Goatee, critique gastronomique américain célèbre, a traduit la moitié de l'oeuvre de Moust, afin de la reprendre dans son autobiographie, *Great Pastries I Have Known (Les meilleures pâtisseries de ma vie)*. Moust veut agir en contrefaçon aux Etats Unis pour méconnaissance de ses droits américains. **[Cercler la lettre correspondant à la réponse correcte]**
  - a. Moust n'obtiendra pas gain de cause parce que son oeuvre est tombée dans le domaine public, faute d'avoir rempli les formalités requises ;
  - b. Moust n'obtiendra pas gain de cause parce que le droit américain ne comprend pas un droit exclusif de traduction.
  - c. Moust n'obtiendra pas gain de cause parce que l'utilisation faite par Goatee sera réputée une « fair use »
  - d. Moust obtiendra gain de cause parce que Goatee aura violé ses droits prévus par la loi américaine.
  
3. En 1976 Artiste Manqué a publié un roman, *Soif d'étoiles*, en France. Une traduction anglaise, *Thirsty for Stars*, est parue, avec autorisation, l'année suivante aux Etats-Unis. Une mention de réserve du copyright [©] n'a figuré sur aucune des publications. Ni Artiste ni son éditeur n'a inscrit l'oeuvre au Copyright Office non plus. Artiste a maintenant appris qu'un éditeur américain a republié la traduction de son roman, sans autorisation. Si Artiste agit en contrefaçon devant un tribunal américain, quel résultat ? **[Cercler la lettre correspondant à la réponse correcte]**

- a. Il sera débouté car son roman est tombé dans le domaine public faute de mention de réserve.
- b. Il sera débouté car la version anglaise de roman est tombée dans le domaine public faute de mention de réserve.
- c. Il pourra agir en justice mais n'obtiendra pas de dommages-intérêts légaux ni de frais d'avocat faute d'inscription de son roman au Copyright Office.
- d. Il sera débouté car il n'a pas inscrit son roman au Copyright Office.
4. Perceval Poète a publié son ouvrage majeur, « En attendant le Métro » en 1990. En 1991 il a concédé une licence pour une traduction espagnole pour les hispanophones résidant aux E-U. La traduction a été publiée la même année. Perceval est mort en 1992, laissant un fils comme seul héritier. Quand est-ce que le fils pourra résilier la licence et interdire l'exploitation ultérieure de la traduction ? **[Cercler la lettre correspondant à la réponse correcte]**
- a. Lors de la mort de son père.                      c. En 2046.
- b. En 2026.    d. Aucune des réponses susvisées.
5. Lucio Pavaruccio, chanteur d'opéra actuellement à New York pour une prestation au Metropolitan Opera, chante les derniers tubes italiens sous la douche de sa chambre d'hôtel. Sans que Pavaruccio en soit avisé, la direction de l'hôtel, connaissant sa tendance à chanter sous la douche, a fait installer des microphones dans la douche, et diffuse ses prestations aux haut parleurs se trouvant dans le hall d'entrée de l'hôtel. **[Cercler la lettre correspondant à la réponse correcte]**
- a. L'hôtel a violé le droit de représentation publique des compositeurs des chansons italiennes.
- b. L'hôtel a violé le droit des producteurs italiens de phonogrammes contenant les mêmes chansons que celles chantées sous la douche par Pavaruccio.
- c. Personne ne se trouvant dans le hall d'entrée alors que Pavaruccio était sous la douche, il n'y a pas eu de représentation publique.
- d. Pavaruccio a violé les droits de représentation des artistes italiens.
6. Lorsqu'un internaute crée des fichiers MP3 de musique et les met dans son dossier « shared files » afin que d'autres participants à son réseau peer-to-peer puissent les télécharger, quels actes impliquant le droit d'auteur commet-il ? **[Cercler le ou les chiffres correspondant aux réponse(s) correcte(s)]**

- a. reproduction
- b. représentation publique
- c. exposition publique
- d. aucun

7. Thierry Trichard, étudiant en droit, découvre dans la corbeille à papiers de l'appartement qu'il partage avec Alexandre Assidu, également étudiant en droit, un brouillon d'un mémoire qu'Alexandre a écrit pour son cours de méthodologie juridique. Thierry défroisse les papiers, écrit son nom en tête, et le soumet à son professeur de philosophie de droit en laissant croire que le mémoire était son propre ouvrage. En droit d'auteur américain, quelles violations du droit Thierry aurait-il commis? **[Cerclez la lettre correspondant à la réponse correcte]**

- a. Thierry a méconnu le droit moral d'Alexandre à la paternité de son œuvre
- b. Thierry a méconnu le droit exclusif de reproduction
- c. Thierry a méconnu le droit exclusif de destination
- d. Aucune

8. Phil Phlash est photographe salarié de la société US Press. Convié par ses anciens condisciples à une réunion amicale des anciens élèves de la Star Photo Academy, dont il a été diplômé en 2000, il photographie ses anciens camarades trinquant avec un invité surprise, la grande vedette Britt Pad, connu pour sa sobriété. Lorsque la Société US Press découvre que Phlash a pris des photos qui fourniraient un « scoop » en révélant Britt Pad en état d'ivresse, US Press demande la carte mémoire de l'appareil de Phlash afin de publier les photos. Phlash refuse au motif que la décision de publier ou non est la sienne. **[Cerclez la lettre correspondant à la réponse correcte]**

- a. La société US Press étant l'employeur de Phlash, elle détient le droit de publier les photos faites par Phlash.
- b. US Press n'ayant pas passé un contrat écrit avec Phlash, c'est celui-ci qui est titulaire du droit de publier.
- c. Même si Phlash est titulaire du droit d'auteur, US Press peut publier les photos parce que leur publication serait une fair use étant donné le grand intérêt général à connaître la vérité sur Britt Pad.
- d. La Société US Press peut publier les photos si elle a fourni la carte mémoire.

9. Deux auteurs américains, Sam et Sue, ensemble créent Marvelman, un personnage de BD, en 1922 ; Sam écrivait les histoires et Sue fournissait les dessins. Ils passent un accord en 1923 avec Colossal Comics pour publier les aventures de Marvelman dont les premières sont parues cette même année (conformément aux formalités requises). Le contrat cédait tous les droits des co-auteurs sur les œuvres actuelles et futures pour toutes les exploitations actuellement connues ou développés ultérieurement, pour toute la durée du droit d'auteur, y compris tout renouvellement et prorogation, pour le territoire du monde entier. En 1930 Sam et Sue sont devenus salariés de Colossal Comics. Sam est mort en 1975, Sue en 1980. Marvelman a connu un très grand succès, ayant fait l'objet non seulement de BDs mais aussi de films, de séries télévisées, des jeux vidéos et de plusieurs produits de « merchandizing ». Les héritiers, voulant reprendre les droits, vous consultent en ce qui concerne les droits sur le personnage tel qu'originellement créé : **[Cercler la lettre correspondant à la réponse correcte]**

- a. Il n'y a plus de droits à reprendre puisque, vu la date de sa création, le personnage est tombé dans le domaine public.
- b. Les héritiers de Sam et Sue ne pourront pas reprendre de droits parce qu'ils étaient salariés.
- c. Les héritiers de Sam et Sue pourront reprendre leurs droits en ce qui concerne les cessions effectuées entre 1923 et 1930.
- d. Le « look » de Marvelman ayant évolué, une reprise de droits n'aura aucun effet pratique, en revanche, une reprise de droits sur le personnage « littéraire » et son histoire conférerait de réels bénéfices aux héritiers, mais seulement les héritiers de Sam sont en droit de résilier la cession.

10. L'association sansfoinilo.com, dont le serveur est situé en France, met à la disposition du monde entier les photos « adultes » que les internautes peuvent télécharger gratuitement. La revue Bigboy, prétendant que les photos ont été scannées des pages de la revue, agit contre sansfoinilo.com devant le tribunal fédéral en Californie, pour contrefaçon aux Etats-Unis des photos dont Bigboy serait titulaire. L'association se défend au motif que la loi américaine n'aurait pas été méconnue parce que **(cercler la ou les bonnes réponses)**:

- a. l'acte de reproduction n'a pas eu lieu aux Etats-Unis, puisque le serveur se trouve en France
- b. l'acte d'exposition publique n'a pas eu lieu aux Etats-Unis, puisque le serveur se trouve en France
- c. l'acte de distribution n'a pas eu lieu aux Etats-Unis puisque les internautes, en contactant le site français, font un voyage virtuel en France pour obtenir les copies des photos
- d. l'utilisation faite par l'association est une « fair use » parce que la mise à disposition est sans but de lucre et que la destination des œuvres a été transformée puisque Bigboy est une revue papier et le site est destiné à un autre public, celui des internautes.